



Indemnités de congés payés

Par **marloon**, le 15/11/2014 à 12:58

Bonjour

J'ai du rompre mon contrat avec mon assistante maternelle, je lui ai payés tout ces congés payés mais il lui reste 10 jours qu'elle n'a pas pris. Est ce que je dois quand même lui payer une indemnités de congés payés?

Par **P.M.**, le 15/11/2014 à 13:14

Bonjour,

Je ne comprends pas vous dites que vous lui avez payé tous ses congés payés mais qu'il en reste 10 c'est donc que tous n'ont pas été payés et que vous devez lui indemniser...

Par **marloon**, le 15/11/2014 à 14:01

Re Bonjour

En fait je lui ai payés tous les congés qu'elle a acquis durant notre contrat de travail mais elle me demande de lui verser des indemnités car sur les jours payés il lui en reste 10 à prendre. Pour moi je lui ai payé donc indemnisé.

Par **P.M.**, le 15/11/2014 à 14:04

Alors, je ne sais pas à quoi correspondent ces 10 jours et il faudrait qu'elle vous l'explique si vous lui avez également payé ceux acquis pendant le préavis effectué ou non...

Par **marloon**, le 15/11/2014 à 14:26

En fait sur les 25 acquis au 31 mai il lui en reste 10 qu'elle n'a pas posé mais ils ont été payés.

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **15:39**

Jusqu'au terme du contrat de travail la salariée a continué à acquérir des congés payés au-delà du 31 mai et donc, il faudrait savoir si c'est de ceux-ci dont la salariée réclame l'indemnisation...

Par **marloon**, le **15/11/2014** à **17:30**

ces cp là ont été réglé également, ils étaient compris dans ça mensualisation, mais vu qu'elle ne les a pas pris elle me redemande de lui repayer.

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **17:45**

Nous ne nous en sortons pas si vous pensez avoir tout payé, il faudrait demander à la salariée des explications sur ce qu'elle vous réclame comme je vous l'ai déjà indiqué et éventuellement lui expliquer qu'ils ont déjà été payés par une indemnité de 10 % en plus de son salaire tous les mois...

Par **marloon**, le **15/11/2014** à **18:21**

elle me réclame des indemnités de congés payés dû mais non pris.
j'ai beau lui prouvé qu'il sont payés, elle veut une indemnité pour ceux qu'elle n'a pas pris, elle veut du coup que je lui paye deux fois

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **18:52**

On peut répéter comme ça les mêmes choses en boucle que ça ne fera pas avancer le problème si toutefois il y en a un car vous n'êtes pas forcé(e) d'exécuter ses volontés si vous lui avez versé tout ce que vous lui deviez et que ça figure distinctement sur les feuilles de paie...

Par **marloon**, le **17/11/2014** à **07:35**

Re Bonjour

J'ai une question:

Pouvez vous m'expliquer clairement ce que veut dire la phrase suivante: indemnisation des congés payés dû mais non pris.

Cordialement

Par **P.M.**, le 17/11/2014 à 09:31

Bonjour,

Même si une phrase sortie de son contexte et sans savoir où elle se situe peut être trompeuse, apparemment cela voudrait dire que les congés payés ont été payés car dûs mais n'ont pas été encore pris...

Par **marloon**, le 17/11/2014 à 09:35

Donc que l'indemnité consiste à payer deux fois les congés qui n'ont pas été pris?

Par **P.M.**, le 17/11/2014 à 09:52

Je ne vois pas comment cela vous pouvez faire cette déduction hâtive car on peut avoir payé par avance des congés sans avoir à les payer une deuxième fois lors de leur prise, c'est même le principe de l'indemnité versée chaque mois sur chaque feuille de paie...